

SE FORMER, ANTICIPER, CONNECTER

Rapport d'activité 2018 Alpes

Édito

L'année 2017 avait déjà été une année symbolique pour la délégation Alpes avec l'entrée dans de nouveaux locaux après plus de 22 ans passés

L'année 2018 est elle aussi une année très particulière puisqu'elle marque la fin d'un cycle et d'une époque, la fin des délégations de plein exercice pour connaître trois délégations coordonnées dans un nouveau grand territoire Auvergne Rhône-Alpes.

Durant 3 ans, nous avons expérimenté les Bureaux Uniques afin d'apprivoiser ce nouveau grand territoire sans ignorer nos différences et définir des règles et des synergies communes pour dynamiser nos politiques en faveur de la formation.

Ce travail a permis de bâtir solidement la région AURA sans gommer les spécificités des trois territoires.

Les délégations seront sanctuarisées avec leurs missions de proximité et d'interface.

Les instances seront remodelées, le nombre d'administrateurs diminuera, mais les délégations continueront à gérer les fonds des dispositifs individuels, des Études promotionnelles et leur enveloppe 4%. Chaque délégation restera l'interlocuteur des établissements et des agents de son territoire, pilotée par une instance politique, le Comité Territorial: La Proximité, première valeur de l'ANFH a été préservée. Au niveau de la grande région, un Conseil Régional Stratégique et de Gestion sera chargé de la politique financière ainsi que de l'interface avec les institutionnels: Conseil Régional ou Agence Régional de Santé... 2018 fut donc une année où s'est conclue la mutation de l'ANFH. Ce fut l'année 0 de la nouvelle territorialisation.

L'ANFH n'est pertinente que si elle reste au service des établissements et des agents. Elle reste un formidable outil, créateur de promotions individuelles et de réalisations collectives tout en permettant à l'hôpital de répondre à ses évolutions : C'est le Paritarisme, deuxième valeur de l'ANFH au service de la troisième: la Solidarité.

Je tiens personnellement à saluer et remercier tous les administrateurs de la délégation Alpes pour leur implication et leur engagement ainsi que l'ensemble des services administratifs, sans qui rien ne serait possible. Les institutions sont ce que nous en faisons. Elles ne vivent que par la volonté des femmes et des hommes qui la compose et l'ANFH Alpes ne fait pas abstraction.

Patrick DIDIER

Coordonnateur Alpes

Sommaire

Fonds et formation	4
Parcours et compétences	8
Réseaux et proximité	12
Chiffres clés 2018	16

FONDS ET FORMATION

Une expertise pour gérer et financer Établissements et collecte

98 établissements sanitaires, médicosociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Alpes emploient en 2018, 44 207 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 27 établissements confient leur contribution à l'ANFH Alpes. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0.75% de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

> mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents;

- > noue des partenariats et recherche des financements complémentaires;
- > contribue à l'optimisation des budgets formation;
- > prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH collecte et gère 5 fonds

- > le 2,1% Plan de formation;
- ➤ le 0,6% FMEP dédié aux études promotionnelles;
- > le 0,2% CFP/BC/VAE;
- ➤ le 4,8% ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis);
- > le 0,5% 0,75% DPC médical.

Évolution de la collecte par fonds depuis 2014 (en K€) 35000 25000 20000 15000 0 □ plan ■ FMEP ■ CFP ■ DPCM

En 2018, le total des cotisations* s'élève à 34784 K€ contre 34233 K€ en 2017, soit une augmentation de 1,6%. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (1,4%).
*Hors cotisations sur exercices antérieurs, sauf Esat

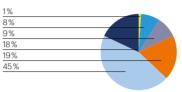
103

établissements cotisants au 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC 95,1%

établissements adhérents au 2,1% – Plan de formation **98,6%**d'agents de la FPH employés
par les établissements adhérents

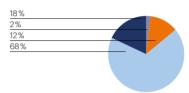
Répartition de la collecte 2,1% - Plan de formation

par taille d'établissement

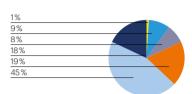


Répartition de la collecte 0,5% ou 0,75% - DPC médical

par taille d'établissement



Répartition de la collecte 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC par taille d'établissement



Moins de 50 agents
De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 24138 K€ de cotisations au titre 2,1% - Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 63% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

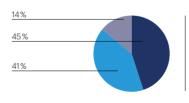
■ De 150 à 299 agents
■ De 300 à 999 agents

En 2018, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 1312 K€ et concernent principalement les établissements de plus de 1000 à 4999 agents. ■ De 1000 à 4999 agents
■ Plus de 5000 agents

Les cotisations versées au titre des agréments FMEP et CFP s'élèvent respectivement à 6988 K€ et 2329 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 82% du total de ces cotisations.

Répartition des établissements adhérents plan

par secteur



45%

des établissements

appartiennent au secteur Médico-social: Personnes âgées

■ Médico-social: Personnes âgées ■ Sanitaire

La délégation compte 98 établissements adhérents au Plan de formation sur 103 cotisants, soit un taux d'adhésion de 95.1%. ■ Social/Médico-social: Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 41% des établissements adhérents et 86% des effectifs couverts. 34784 K€

collectés par l'ANFH Alpes

24138 K€

2,1% – Plan de formation

6988 K€

0,6% - Études promotionnelles

2329 K€

0,2%-CFP/VAE/BC

16 K€

4.8% ESAT

1312 K€

0,5% ou 0,75% - DPC médical

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire

2,1%-Plan de formation

En 2018, 87 actions ont été déclinées en 184 groupes ayant permis de former 1812 professionnels.

L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

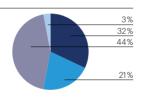
Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière:

- > assure une veille juridique et sectorielle;
- > met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi;
- > soutient et professionnalise les acteurs de la formation;
- > propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

Répartition des stagiaires

par catégorie de rémunération

44% des stagiaires appartiennent à la catégorie C



A B C Autres

En 2018, 44% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du Plan de formation des établissements adhérents, sont des agents de catégorie C, contre 43% en 2017.

Répartition des charges par nature de dépenses



Enseignement



Déplacement



Traitements

Répartition des départs, heures, charges et ARF* par type					
	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (K€)	% CHARGES	ARF++(K€)*
TYPE 1	728	16723	492	2,2%	69
TYPE 2A	13539	155 572	4017	17,6%	191
TYPE 2B	16 870	208 408	4569	20,0%	376
TYPE 2C	16 517	217960	5429	23,8%	291
TYPE 3	312	19137	440	1,9%	123
TYPE 4	633	545595	7779	34,0%	8 692
TYPE 5	15	6 457	119	0,5%	14
TYPE 8	8	135	5	0,0%	3
TOTAL	48 622	1169 987	22850	100%	9761

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 4 et de type 2c, qui représentent respectivement 34% et 24% du total des charges.

Type 2b Actions

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008): Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois). Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition

de nouvelles

connaissances et compétences). Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques. Type 4 Études promotionnelles Type 5 Actions de conversion. Type 8 VAE. *ARF: Accords pour réalisation de la formation. 48622

60%

des agents de la région Alpes ont accédé à la formation en 2018

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire Études promotionnelles

Les Études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

En Alpes

En 2018, les demandes de financement des Études promotionnelles ont représenté 275 dossiers. 210 dossiers ont été accordés soit 76% des demandes.

Les 3 principaux diplômes sollicités sont:

> DE Aide-Soignant: 29% des demandes

> DE Infirmier: 17% des demandes

➤ Diplôme Cadre de Santé: 14% des demandes

Les dossiers sont présentés selon l'ordre de priorité donné par les établissements. Ne sont étudiés que les demandes de financement couvrant la durée complète de la formation. Elles doivent être présentées avant la rentrée en institut de formation. L'ANFH Alpes étudie les dossiers en fonction de l'effort réalisé par les établissements pour financer des Études promotionnelles dans leur plan de formation, de la taille des établissements et de leurs attributions antérieures.

Les établissements qui n'utilisent pas la totalité de leur enveloppe formation du Plan ne sont pas prioritaires. Les coûts d'enseignement et de déplacement sont calculés aux frais réels. Les coûts de traitements sont calculés sur la base d'un forfait en fonction du grade de l'agent et de la formation présentée.

Dix premiers diplômes préparés dans le cadre des Études promotionnelles			
DIPLÔMES	NOMBRE EP 2018	NOMBRE EP 2017	TAUX D'ÉVOLUTION 2018/2017
DE INFIRMIER	256	257	-0,4%
DEAS	183	209	-12,4%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	84	85	-1,2%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	71	75	-5,3 %
DE IBODE	55	58	96,4%
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	23	24	-4,2%
DE PUERICULTRICE	20	18	11,1%
CAFERUIS	16	14	14,3 %
DEAES	15	12	25,0 %
FORMATION COMPLÉMENTAIRE IBODE	12	23	-47,8%
AUTRES	49	69	-29,0 %
TOTAL	784	814	-3,7%

En 2018, la délégation compte 784 Études promotionnelles en cours de financement contre 814 en 2017. Malgré un recul par rapport à 2017, les diplômes d'État d'infirmier et d'aide-soigant restent les diplômes les plus préparés. Ils représentent respectivement 33% et 23% de l'ensemble des Études promotionnelles en cours de financement. Parmi les autres diplômes, soulignons la progression, notamment, des prises en charge pour le diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire, avec 55 dossiers en cours de financement en 2018, contre 28 en 2017.

Répartition des Études promotionnelles par fonds (en cours et accordées en 2018)

TOTAL	784	317
SUR LE 0,2%	1	
SUR LE 2,1%; 0,6%	783	317
FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES

Sur 784 Études promotionnelles en cours de financement, 210 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH. **784**

Études promotionnelles en cours dont

317

Dossiers accordés en 2018

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,2%-CFP/VAE/BC

Départs en formation dans le cadre du 0,2% - CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC). Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

57,2%

de dossiers acceptés (hors BC)

133

CFP* (dossiers classiques)

1

Étude promotionnelle* **73** VAE*

266Bilans

*Nombre de dossiers en cours

de compétences?

DPC médical Activités des professionnels médicaux

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire

0,5% ou 0,75% DPC médical

Le DPC est un dispositif de formation réglementé par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015.

+3000

dossiers financés au titre de l'agrément DPC médical, dont :

91%

concernant les médecins

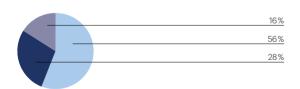
8%

concernant les pharmaciens

1%

concernant les chirurgiensdentistes

Répartition des dossiers en cours en 2018 par dispositif



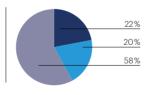
■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 133 dossiers en cours de réalisation en 2018, le CFP classique représente 28 % des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

Répartition des dossiers en cours

en 2018 par catégorie d'emploi





A B C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (58%), suivis des agents de catégorie A (20%).

RÉSEAUX ET PROXIMITÉ

Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Alpes

Dans un contexte en mutation profonde pour les établissements, l'ANFH Alpes a souhaité affirmer une ambition forte et une volonté d'accompagner au mieux ses adhérents.

Réseaux, groupes de travail, commissions

33 participants au séminaire des instances régionales

65 participants aux 3 réunions de recueil des besoins de formation (plan actions régionales 2019)

20 participants au séminaire des responsables formation

Actions de formation régionales

47 actions108 groupesde formation947 stagiaires

Les 3 premières thématiques:

- > Parcours modulaire des encadrants de la FPH
- > Parcours ASH
- > Violence des usagers, prévenir et faire face au sein des équipes

Actions de formation coordonnées régionales

40 actions76 groupesde formation865 stagiaires

Les 5 premières thématiques

> Gestion du stress au travail

- et épuisement professionnel
- ➤ Bientraitance des personnes accueillies
- ➤ Accompagnement de la fin de vie
- > Relation avec la famille des résidents
- Manutention des personnes dépendantes

Journées régionales thématiques

6 journées ont regroupé248 participants

- > Nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes: les professionnels de santé s'adaptent aux évolutions
- > Maintien dans l'emploi
- ➤ La laïcité dans la FPH
- ➤ Le multiculturalisme dans les soins
- > Le CPF (2 journées)

Projet stratégique régional 2016-2019

Le projet stratégique régional de l'ANFH région donne à l'ANFH une priorité: au cours du séminaire des instances des Alpes, les administrateurs ont confirmé leur souhait de développer une offre Alpes sur la Qualité de Vie au Travail (seul axe du Projet Stratégique Régional non encore développé).

Un travail a été engagé par la délégation, une offre sera construite en 2019.

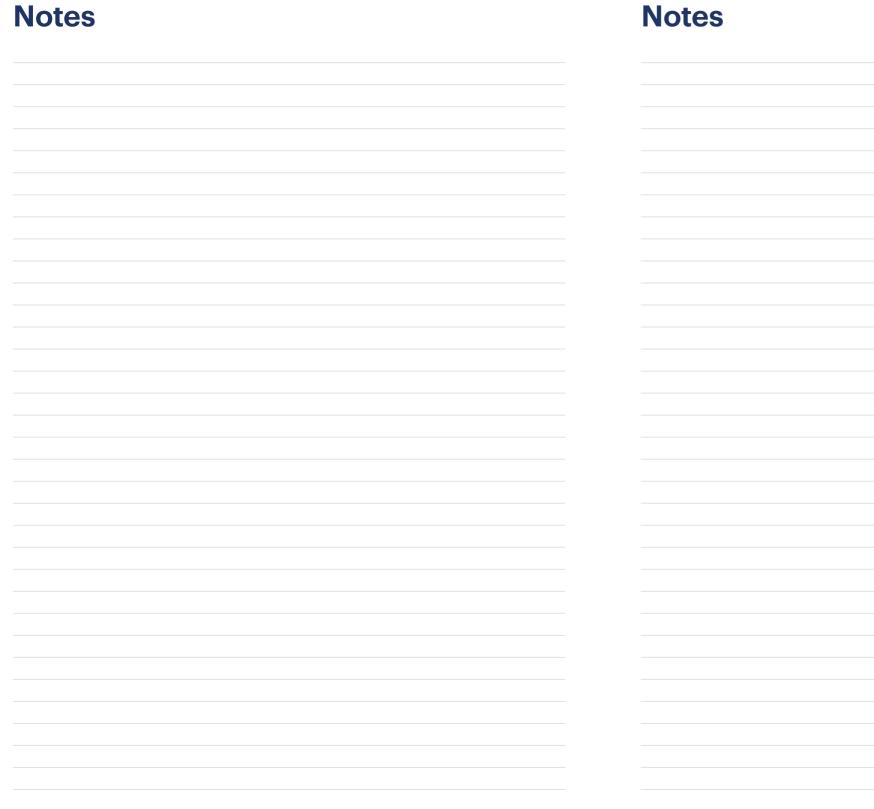


Des outils au service des professionnels

ANFH.fr/Alpes

Le site internet de l'ANFH Alpes permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Alpes.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents.



Chiffres clés 2018

Alpes



98

Établissements adhérents à l'ANFH Alpes



60%

Taux d'accès à la formation

ADHÉRENTS

95,1% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS 2,1% – Plan de formation soit 98,6% des agents de la FPH de la région

27 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS au DPC médical

48622	Départs en formation au titre du plan de formation
133	Dossiers CFP en cours de financement (dossiers classiques) *
73	Dossiers VAE en cours de financement *
266	Bilans de compétences financés*
784	Études promotionnelles financées**

^{*} Dans le cadre du 0,2% - CFP/BC/VAE

DONNÉES FINANCIÈRES

34784 K€ collectés en 2018

RÉPARTITION

1312 K€	0,5 % ou 0,75 % DPC médical
16 K€	ESAT
2329 K€	0,2% CFP/VAE/BC
6988 K€	0,6% FMEP
24138 K€	2,1% plan de formation



^{* *} Tous fonds confondus